

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze, le trois décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

**Présents:** M. Albert MAMY, Maire, Mmes Anne-Marie LUCENA, Marie-Lise HOUSSEAU, Josette SALLES, MM. Gérald GOUALIN, Jean-Paul GALLET, Edmond BERGE, Philippe DUSSEL, Laurent ITIER, Raymond MAUREL, Jean-Marie MAURIN, Philippe LECLERC, André SOULARD.

**Absents ayant donné procuration :** Mme Rose FABRE à A-M LUCENA, M. René ESCUDIER à J-P GALLET.

**Absents excusés :** Mmes Chantal DARDY, Agnès FISCHER, M. J-François KORDEK.

M. André SOULARD a été élu secrétaire.

\*\*\*

## **1) Décisions budgétaires n°2 - Budget assainissement 2012.**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de régulariser des prévisions budgétaires sur des opérations d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**- DÉCIDE** de prévoir les ouvertures de crédits suivantes :

- Opération N°11 – Extension du réseau communal

Article 2315 installations techniques + 9000€

- Opérations non individualisées

Article 2315 installations techniques - 9000€

## **2) Décisions modificatives n°4- Budget communal 2012.**

**Vu** la nécessité de régulariser certaines prévisions budgétaires sur des opérations d'investissement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**DÉCIDE** de prévoir les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

6135 Locations mobilières +10 000.00 €

60611 Eau et assainissement + 7 000.00 €

60632 Fourniture petit équipement +13 000.00 €

7391171 Exonération taxe foncière jeunes agriculteurs + 484.00 €

Art 023 Virement à la section d'investissement + 3 861.31€

Recettes de fonctionnement :

7311 Centimes + 484.00 €

7325 Fonds péréquation intercommunal + 9 000.00 €

74121 Dotation de solidarité rurale + 4 000.00 €

74832 Attribution du FDPTP +17 000.00 €

777-042 quote-part subventions transférées + 3 861.31 €

Dépenses d'investissement :

*Opération n°040 : opérations d'ordre*

13912 Subvention d'équipement + 3 496.41 €

13913 Subvention d'équipement + 364.90 €

*Opération N°041 : opérations patrimoniales*

2151 Réseaux de voirie	+ 145 908.13 €
<u>Recettes d'investissement</u>	
Article 021 virement de la salle des fêtes	+3 861.31 €
<i>Opération N°041 : opérations patrimoniales</i>	
1321 Subvention Etat	+12 356.09 €
1322 Subvention Région	+ 5 084.00 €
1323 Subvention Département	+39 987.99 €
1325 Subvention groupement de collectivités	+10 268.65 €
1328 Autres subventions	+11 917.60 €
238 Avances sur immobilisations	+66 293.80 €

### **3) Convention de mise à dispo par le SM salle Cour des Jaunes de l'Abbaye-école de Sorèze.**

**Vu** la proposition du Syndicat Mixte de l'Abbaye-école de mettre à la disposition de la commune un espace comprenant une salle de 95m<sup>2</sup> et des toilettes attenantes de 34m<sup>2</sup> dans l'aile « des jaunes ».

**Considérant** l'intérêt pour la commune de disposer de cet espace affecté aux associations culturelles locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ACCEPTE** la mise à disposition à compter **du 01 janvier 2013 et ce pour 3 ans**, dans l'aile des Jaunes de l'Abbaye-école, d'un espace dont elle assurera le fonctionnement et la gestion.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte de l'Abbaye-école et la Commune.

### **4) Convention avec la Fondation du Patrimoine restauration lavoir municipal.**

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2012 approuvant la programmation des travaux d'aménagement de l'ancien lavoir et autorisant le Maire à lancer une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine pour le financement de cette opération ;

**VU** les projets de convention de souscription et de financement établis par la Fondation de France

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, **APPROUVE** les projets de convention de souscription et de financements avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de l'ancien lavoir communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents.

### **5) Convention avec le SDET pour 3 ans entretien éclairage public.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention bipartite relatif à l'entretien préventif des installations d'éclairage public. Il informe que cette convention, d'une durée de trois ans sera passée entre l'entreprise, le SDET et la commune.

Le fonctionnement du dispositif basé sur les principes suivants :

- Signature d'une convention bipartite : commune, SDET pour une durée de trois ans.
- Coût forfaitaire annuel par nombre et type de points lumineux.
- Remplacement systématique des sources lumineuses pendant la durée de la convention.
- Recyclage des sources déposées.
- Contribution financière apportée par le SDET à hauteur de 5€ par an et par point lumineux.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le mode de fonctionnement du dispositif d'entretien de l'éclairage public.
- **ACCEPTE** les termes de la convention bipartite commune, SDET, entreprise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite ainsi que toutes les pièces liées à cette décision.

## **6) Travaux d'extension de la Zone d'Activités de la Condamine.**

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2011 décidant de retenir le Cabinet Géolauragais pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la Zone Artisanale de la Condamine.

VU la consultation lancée le 4 juillet 2012 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** pour les travaux d'extension de la Zone Artisanale de la Condamine de retenir la SARL BARDOU et Fils de Cambounet sur le Sor pour un montant de **73 456€ H.T.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

## **7) Avenant n°2 à la convention de prestation de service avec Véolia Eau.**

VU la délibération du conseil municipal en date du 13 février 2012 approuvant la convention à conclure avec la *Société VÉOLIA-EAU- Compagnie générale des Eaux* pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement.

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun, pour une uniformité des travaux sous voie publique, que les boîtes de branchement au réseau collectif d'assainissement, lorsqu'elles sont nécessaires, soient mises en œuvre par VÉOLIA, prestataire de la commune, le coût des travaux étant pris en charge par l'usager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **APPROUVE** l'avenant N°2 à conclure avec la Société **VÉOLIA-EAU** pour compléter la convention de prestation de service initiale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## **8) Acquisition d'une parcelle à la SCI DICESANIE A n°469.**

VU la proposition de Mme Ghislaine GILLIUM représentant la SCI DICESANIE, de céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée section A N° 469,

**CONSIDÉRANT** que cette parcelle pourrait être destinée à la réalisation de places de stationnement et la création d'un trottoir avenue Elisa Lemonnier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **DÉCIDE** : l'acquisition à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 469 appartenant à la SCI DICESANIE.
- **Les frais de géomètre et de mutation seront à la charge de la commune.**
- **Le classement de la parcelle acquise dans le domaine public communal.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Zuccon, notaire associé à Puylaurens.

## **9) Avis sur la demande d'autorisation par PICOTALEN pour l'augmentation du prélèvement d'eau et le rejet des eaux.**

VU la demande d'autorisation déposée par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire,

VU le dossier soumis à enquête publique du 17 novembre au 3 décembre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **DÉCIDE** de donner un avis favorable sur la demande précitée déposée par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN).

## **10) Subvention exceptionnelle à la Sorézienne pour ses 35 ans.**

VU la demande de l'association La Sorézienne sollicitant une subvention exceptionnelle pour financer la journée festive organisée à l'occasion des 35 ans d'existence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à La Sorézienne.

## **11) Questions diverses**

Le conseil municipal a décidé malgré une augmentation du prestataire, de ne pas revaloriser le tarif de la cantine dont le prix unitaire du ticket reste fixé à 3,50€.

\*\*\*\*

*Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.*

\*\*\*\*

Le Maire

Albert MAMY

